

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois du mois de février à dix-huit heures trente minutes, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire et en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte FRANCHET, Maire.

Etaient présents : MME Brigitte FRANCHET, MM. Michel GUÉRIN (pouvoir de M. Dany MARY), Jean-Luc FABLET, MMES Sylvie BONNIN (pouvoir de MME Catherine GASTÉ), Annick LEBEY, M. Gilles TRUBERT (pouvoir de M. Jean-Luc ROGER), MME Valérie SOREL, MM. Yves CHANGEAT, Vincent AUCHÉ.

Etaient absents excusés : MM. Jean-Luc ROGER (pouvoir à M. Gilles TRUBERT), Dany MARY (pouvoir à M. Michel GUÉRIN), MME Catherine GASTÉ (pouvoir à MME Sylvie BONNIN).

Étaient absents : M. Philippe SAUTON, MMES Sylvie AUDELAN, Isabelle DOUSSAUD.

Madame Sylvie BONNIN a été élue secrétaire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 février 2017.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – **Décisions du maire** ;
- 2 – **Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (D.E.T.R.)** ;
- 3 – **Demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2017 (FDI)** ;
- 4 – **Demandes de subvention au titre du fonds de concours 2017 de Chartres Métropole** ;
- 5 – **Demande de subvention auprès de l'Agence Eau Seine Normandie pour la mise en œuvre du plan d'action « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »** ;
- 6 – **Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle annuelle des agents de la fonction publique territoriale : détermination des critères et sous-critères pour l'appréciation de la valeur professionnelle** ;
- 7 – **Désignation d'un référent pour la Semaine du Développement Durable** ;
- 8 – **Adhésion à l'ANERVEDEL** ;
- 9 – **Informations et questions diverses.**

1 – Décisions du maire.

a) Décision n° D 13/2016 :

Par cette décision, Madame le Maire a renouvelé, à compter du 1^{er} janvier 2017, le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités proposé par CIGAC, filiale à 100 % de GROUPAMA, qui offre les conditions les plus avantageuses. La cotisation provisionnelle qui s'élève à 15 697 € pour l'année 2017 sera inscrite au budget 2017 de la commune.

b) Décision n° D 01/2017 :

Madame le Maire présente sa décision n° D 01/2017 qui, suite à l'avis de marché, en procédure adaptée, publié le 3 janvier 2017 et à l'avis de la commission municipale « Marchés et appels d'offres » réunie les 30 janvier et 16 février 2017, retient les entreprises à qui sont confiés les marchés de travaux relatifs aux treize lots pour la construction de la salle sportive et associative, la bibliothèque et la maison de santé pluridisciplinaire, pour un coût total de 1 217 548,43 € HT, soit 1 461 022,11 € TTC.

Madame le Maire rappelle que le coût estimatif de l'ensemble de ces marchés atteignait 1 500 800 € HT.

...

A la demande de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout des deux points suivants à l'ordre du jour : demande d'aides spécifiques au Département au titre du dispositif « Inondations 2016 » et tarif complémentaire pour la vente de boissons à la salle culturelle.

2 – Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (D.E.T.R.).

Suite à la réunion de la commission municipale « Travaux voirie, travaux publics, sécurité et gestion du cimetière » du 9 février 2017 au cours de laquelle les projets d'opérations d'investissement pour 2017 éligibles au Fonds Départemental d'Investissement 2017, à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR) et au Fonds de concours de Chartres Métropole ont été examinés, Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les projets retenus et de solliciter les demandes de subvention afin de les financer.

Madame le Maire précise que les travaux d'aménagement hydraulique sur le site de la rue du Réservoir et d'assainissement au hameau de Villiers-le-Bois, déclarés complets mais hors délai au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques, peuvent bénéficier d'un soutien financier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.

Pour l'instruction de ces deux dossiers par la préfecture, il convient d'approuver les travaux envisagés et de solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1) APPROUVE le projet de réalisation -par la commune- de travaux d'aménagement hydraulique sur le site de la rue du Réservoir, suite à l'étude effectuée et prise en charge par le maître d'œuvre du lotissement privé de la rue du Réservoir, les travaux à réaliser s'élevant à 13 115 € HT, soit à 15 738 € TTC ;

2) APPROUVE le projet de réalisation d'une tranchée drainante au fossé à Villiers-le-Bois trop profond, celle-ci s'avérant nécessaire pour assurer la sécurité des personnes et des biens et estimée à 49 600 € HT, soit à 59 520 € TTC ;

3) SOLLICITE auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir les subventions suivantes au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 :

- une subvention au taux de 20 % de la dépense subventionnable HT, soit 2 623 €, pour la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique du site de la rue du Réservoir ;

- une subvention au taux de 20 % de la dépense subventionnable HT, soit 9 920 €, pour la réalisation d'une tranchée drainante au fossé de Villiers-le-Bois ;

4) APPROUVE les plans de financement suivants :

4-1 - de l'opération « Travaux d'aménagement hydraulique du site de la rue du Réservoir » :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention sollicitée au titre du dispositif « Inondations 2016 » (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	3 935
Subvention sollicitée au titre de la DETR 2017 (au taux de 20 % de la dépense subventionnable HT).	2 623
Subvention de Fonds de concours Chartres Métropole sollicitée (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 60 000 €).	1 311
Total financement extérieur attendu	7 869
Coût total de l'opération HT.	13 115
TVA.	2 623
Coût total de l'opération TTC.	15 738
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	7 869

4-2 - de l'opération « Réalisation d'une tranchée drainante au fossé de Villiers-le-Bois » :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention sollicitée au titre du dispositif « Inondations 2016 » (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	14 880
Subvention sollicitée au titre de la DETR 2017 (au taux de 20 % de la dépense subventionnable HT).	9 920
Subvention de Fonds de concours Chartres Métropole sollicitée (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 60 000 €).	4 960
Total financement extérieur attendu	29 760
Coût total de l'opération HT.	49 600
TVA.	9 920
Coût total de l'opération TTC.	59 520
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	29 760

5) AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions relatives à la DETR 2017, destinées à financer les opérations envisagées en 2017 telles qu'elles sont indiquées ci-dessus et qui seront inscrites au budget 2017 de la commune.

6) DEMANDE à la préfecture d'Eure-et-Loir une dérogation pour le commencement dès que possible des travaux prévus, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. L'échéancier prévisible de leur réalisation est le suivant :

↳ Début des travaux : avril 2017.
↳ Fin des travaux : mai 2017.

3 – Demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2017 (FDI).

Suite à la réunion de la commission municipale « Travaux voirie, travaux publics, sécurité et gestion du cimetière » du 9 février 2017 au cours de laquelle les projets d'opérations d'investissement pour 2017 éligibles au Fonds Départemental d'Investissement 2017, à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR) et au Fonds de concours de Chartres Métropole ont été examinés, Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les projets retenus et de solliciter les demandes de subvention afin de les financer.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1) APPROUVE les projets de réalisation des opérations de travaux de voirie qui suivent :

- la réfection et l'aménagement de la chaussée devant l'entrée (livraisons) de l'usine « Qualicosmetics » sur la RD 339/19 ;
- la réalisation de l'entrée en enrobés sur trottoir du n° 7 rue du Tertre ;
- l'aménagement au niveau du n° 4 rue de la Boissière pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales,

dont les coûts estimatifs sont les suivants :

<i>Opérations de travaux de voirie</i>	<i>Coût estimatif en € HT</i>	<i>Coût estimatif en € TTC</i>
Réfection et aménagement de chaussée devant l'entrée de l'usine « Qualicosmetics » sur la RD 339/19.	4 094,00	4 912,80
Réalisation de l'entrée en enrobés sur trottoir du n° 7 rue du Tertre.	2 109,25	2 531,10
Aménagement au niveau du n° 4 rue de la Boissière pour l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales.	1 613,00	1 935,60
COÛT TOTAL ESTIMÉ pour « travaux de voirie ».	7 816,25	9 379,50

2) APPROUVE les projets de réalisation des opérations de travaux de sécurité des routes qui suivent :

- l'aménagement de la rue Joseph Delacroix-Frainville (RD 136) pour sécuriser la partie de rue entre la rue du Réservoir et l'accès au lotissement de la Boissière ;
- la pose de barrières le long de la RD 910 devant l'auberge de Theressa à Bois-Paris pour améliorer la visibilité du carrefour RD 910/route de Oisème/rue de la Boissière ;
- la pose de potelets place du Tertre et devant la salle culturelle, ainsi que la fixation de barrières devant la mare Picot, pour éviter les stationnements dangereux ;
- la réfection de la signalisation au sol rue du Tronc, rue des Saules Lubin, chemin de Souasay et du passage piétons route de Chartres,

dont les coûts estimatifs sont les suivants :

<i>Opérations de travaux de sécurité des routes</i>	<i>Coût estimatif en € HT</i>	<i>Coût estimatif en € TTC</i>
Aménagement de sécurité rue Joseph Delacroix-Frainville (RD 136).	108 893,00	130 671,60
Pose de barrières de sécurité le long de la RD 910 devant l'auberge de Theressa.	1 240,00	1 488,00
Pose de potelets place du Tertre et devant la salle culturelle, fixation de barrières devant la mare Picot.	2 680,00	3 216,00
Réfection de signalisation au sol rue du Tronc, rue des Saules Lubin, chemin de Souasay et du passage piétons route de Chartres.	533,00	639,60
COUT TOTAL ESTIMÉ pour « travaux de sécurité des routes ».	113 346,00	136 015,20

3) APPROUVE le projet de réalisation d'une opération de travaux de sécurité aux abords des écoles qui suit :

- Mise aux normes du portail du groupe scolaire pour assurer la sécurité des personnes et des véhicules,

dont le coût estimatif est le suivant :

<i>Opérations de travaux de sécurité aux abords des écoles</i>	<i>Coût estimatif en € HT</i>	<i>Coût estimatif en € TTC</i>
Mise aux normes de sécurité du portail devant le groupe scolaire.	3 330,00	3 396,00
COUT TOTAL ESTIMÉ pour « travaux de sécurité aux abords des écoles ».	3 330,00	3 996,00

4) APPROUVE le projet de réalisation d'une opération de travaux « urbanisme et cadre de vie » qui suit :

- Remplacement du plancher avec restauration des bancs de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Nogent-le-Phaye, pour sécuriser les lieux et sauvegarder le patrimoine,

dont le coût estimatif est le suivant :

<i>Opérations de travaux « urbanisme et cadre de vie »</i>	<i>Coût estimatif en € HT</i>	<i>Coût estimatif en € TTC</i>
Remplacement du plancher avec restauration des bancs de l'église de Nogent-le-Phaye.	14 549,00	17 458,80
COUT TOTAL ESTIMÉ pour « travaux urbanisme et cadre de vie ».	14 549,00	17 458,80

5) SOLLICITE auprès du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, pour financer ces opérations éligibles au Fonds Départemental d'Investissement 2017, les subventions suivantes :

5.1 une subvention FDI au titre des travaux de voirie, au taux de 30 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 2 345 € ;

5.2 les subventions FDI au titre des travaux de sécurité des routes, au taux de 30 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de :

- 30 000 € pour les travaux d'aménagement de sécurité de la rue Joseph Delacroix-Frainville ;

- 1 336 € pour les travaux d'aménagement de sécurité le long de la RD 910 devant l'auberge de Theresa, devant la mare Picot et la salle culturelle, de réfection de signalisation au sol rue du Tronc, rue des Saules Lubin, route de Chartres et chemin de Souasay,

5.3 une subvention FDI au titre des travaux de sécurité aux abords des écoles, au taux de 30 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 999 € ;

5.4 une subvention FDI au titre de l'urbanisme et cadre de vie, au taux de 30 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 4 365 € ;

6) APPROUVE les plans de financement insérés à chacun des dossiers de demande de subventions FDI 2017 ;

7) AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions destinées à financer les opérations envisagées en 2017 telles qu'elles sont indiquées ci-dessus et qui seront inscrites au budget 2017 de la commune.

Les travaux commenceront après réception des notifications d'attribution des subventions. L'échéancier prévisible de leur réalisation est le suivant :

- ↳ Début des travaux : avril 2017.
- ↳ Fin des travaux : novembre 2017.

4 – Demande de subventions au titre du dispositif « Inondations 2016 ».

Suite à la réunion de la commission municipale « Travaux voirie, travaux publics, sécurité et gestion du cimetière » du 9 février 2017 au cours de laquelle les projets d'opérations d'investissement pour 2017 éligibles au Fonds Départemental d'Investissement 2017, à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR) et au Fonds de concours de Chartres Métropole ont été examinés, Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les projets retenus et de solliciter les demandes de subvention afin de les financer.

Cependant, Madame le Maire précise que les travaux d'aménagement hydraulique sur le site de la rue du Réservoir et d'assainissement au hameau de Villiers-le-Bois peuvent bénéficier d'une aide spécifique du Département au titre du dispositif « Inondations 2016 » adopté par l'assemblée départementale le 17 octobre 2016. Elle rappelle que suite aux inondations intervenues du 28 mai au 31 mai 2016, l'arrêté ministériel du 15 juin 2016 a reconnu la commune de Nogent-le-Phaye en état de catastrophe naturelle.

Pour finaliser l'instruction de ces deux dossiers par le Département, il convient également d'approuver les travaux envisagés et de solliciter les subventions prévues au dispositif.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1) APPROUVE le projet de réalisation de travaux d'aménagement hydraulique sur le site de la rue du Réservoir, suite à l'étude effectuée et prise en charge par le maître d'œuvre du lotissement privé de la rue du Réservoir, les travaux à réaliser s'élevant à 13 115 € HT, soit à 15 738 € TTC ;

2) APPROUVE le projet de réalisation d'une tranchée drainante au fossé à Villiers-le-Bois trop profond, celle-ci s'avérant nécessaire pour assurer la sécurité des personnes et des biens et estimée à 49 600 € HT, soit à 59 520 € TTC ;

3) SOLLICITE auprès du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, au titre du dispositif « Inondations 2016 », les subventions suivantes pour financer ces deux opérations :

- une subvention au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT, soit 3 935 €, pour la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique du site de la rue du Réservoir ;

- une subvention au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT, soit 14 880 €, pour la réalisation d'une tranchée drainante au fossé de Villiers-le-Bois ;

4) APPROUVE les plans de financement suivants :

4-1 - de l'opération « Travaux d'aménagement hydraulique du site de la rue du Réservoir » :

<i>Nature du financement pour l'opération « Travaux d'aménagement hydraulique du site de la rue du Réservoir »</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention sollicitée au titre du dispositif « Inondations 2016 » (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	3 935
Subvention DETR 2017 sollicitée.	2 623
Subvention de Fonds de concours Chartres Métropole sollicitée (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 60 000 €).	1 311
Total financement extérieur attendu	7 869
Coût total de l'opération HT.	13 115
TVA.	2 623
Coût total de l'opération TTC.	15 738
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	7 869

4-2 - de l'opération « Réalisation d'une tranchée drainante au fossé de Villiers-le-Bois » :

<i>Nature du financement pour l'opération « Réalisation d'une tranchée drainante au fossé de Villiers-le-Bois »</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention sollicitée au titre du dispositif « Inondations 2016 » (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	14 880
Subvention DETR 2017 sollicitée.	9 920
Subvention de Fonds de concours Chartres Métropole sollicitée (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 60 000 €).	4 960
Total financement extérieur attendu	29 760
Coût total de l'opération HT.	49 600
TVA.	9 920
Coût total de l'opération TTC.	59 520
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	29 760

5) AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions relatives au dispositif « Inondations 2016 » mis en place par le Département, destinées à financer les opérations envisagées en 2017 telles qu'elles sont indiquées ci-dessus et qui seront inscrites au budget 2017 de la commune.

6) DEMANDE au Département une dérogation pour le commencement dès que possible des travaux prévus, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. L'échéancier prévisible de leur réalisation est le suivant :

↳ Début des travaux : avril 2017.

↳ Fin des travaux : mai 2017.

5 – Demandes de subvention au titre du fonds de concours 2017 de Chartres Métropole.

Suite à la réunion de la commission municipale « Travaux voirie, travaux publics, sécurité et gestion du cimetière » du 9 février 2017 au cours de laquelle les projets d'opérations d'investissement pour 2017 éligibles au Fonds Départemental d'Investissement 2017, à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR) et au Fonds de concours de Chartres Métropole ont été examinés, Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les projets retenus et de solliciter les demandes de subvention afin de les financer.

Considérant les délibérations du Conseil municipal n° 13/2017 et n° 14/2017 de la présente séance approuvant respectivement d'une part la réalisation, en 2017, des opérations de travaux de voirie, de travaux de sécurité des routes, de travaux de sécurité aux abords des écoles et de travaux urbanisme et cadre de vie, d'autre part les opérations de travaux d'aménagement hydraulique et d'assainissement,

Considérant la proposition de Madame le Maire de réaliser en 2017 des opérations d'acquisition de matériels pour l'atelier, d'aménagements divers au groupe scolaire et de mise aux normes pour l'accessibilité à la mairie et à l'école,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1) APPROUVE le projet d'une opération d'acquisition de matériels pour l'atelier qui suit :

- Acquisition d'une motopompe,
- Acquisition d'un désherbeur Ripagreen,
- Acquisition d'un tracteur-tondeuse,

dont le coût estimatif est le suivant :

<i>Opération d'acquisition de matériels pour l'atelier</i>	<i>Coût estimatif en € HT</i>	<i>Coût estimatif en € TTC</i>
Acquisition d'une motopompe.	640,00	768,00
Acquisition d'un désherbeur Ripagreen.	1 890,00	2 268,00
Acquisition d'un tracteur-tondeuse.	15 626,90	18 752,28
COÛT TOTAL ESTIMÉ pour l'acquisition de matériels pour l'atelier.	18 156,90	21 788,28

2) APPROUVE le projet de réalisation des opérations de remplacement et installation « matériels école » qui suit :

- Remplacement de la VMC,
- Remplacement du robinet du lavabo fontaine,
- Installation d'un kit vidéo au portail,

dont le coût estimatif est le suivant :

<i>Opérations de remplacement et installation « matériels école »</i>	<i>Coût estimatif en € HT</i>	<i>Coût estimatif en € TTC</i>
Remplacement de la VMC.	2 829,00	3 394,80
Remplacement du robinet du lavabo fontaine.	833,00	999,60
Installation d'un kit vidéo au portail.	3 218,57	3 862,28
COÛT TOTAL ESTIMÉ pour le remplacement et l'installation de matériels à l'école.	6 880,57	8 256,68

3) APPROUVE le projet de réalisation d'une opération de mise aux normes pour l'accessibilité à la mairie et à l'école dont le coût estimatif est le suivant :

<i>Opération de mise aux normes pour l'accessibilité à la mairie et à l'école</i>	<i>Coût estimatif en € HT</i>	<i>Coût estimatif en € TTC</i>
Mise aux normes d'accessibilité des places handicapées mairie/salle du conseil et école primaire.	1 400,00	1 680,00
COÛT TOTAL ESTIMÉ pour la mise aux normes pour l'accessibilité à la mairie et à l'école primaire.	1 400,00	1 680,00

4) SOLLICITE, pour financer ces opérations, auprès de Chartres Métropole au titre du fonds de concours 2017 les subventions suivantes :

4.1 une subvention Fonds de Concours 2017 au titre des travaux de voirie, au taux de 30 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 2 345 € ;

...

4.2 les subventions Fonds de Concours 2017 au titre des travaux de sécurité des routes, au taux de 30 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de :

- 35 335 € pour les travaux d'aménagement de sécurité de la rue Joseph Delacroix-Frainville ;

- 1 336 € pour les travaux d'aménagement de sécurité le long de la RD 910 devant l'auberge de Theresa, devant la mare Picot et la salle culturelle, de réfection de signalisation au sol rue du Tronc, rue des Saules Lubin, route de Chartres et chemin de Souasay ;

4.3 une subvention Fonds de Concours 2017 au titre des travaux de sécurité aux abords des écoles, au taux de 10 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 333 € ;

4.4 une subvention Fonds de Concours 2017 au titre de l'urbanisme et cadre de vie, au taux de 30 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 4 365 € ;

4.5 une subvention Fonds de Concours 2017 au titre du dispositif inondations 2016, au taux de 10 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 6 272 € ;

4.6 une subvention Fonds de Concours 2017 au titre d'acquisition de matériels pour l'atelier, au taux de 50 % et 10 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 8 322 € ;

4.7 une subvention Fonds de Concours 2017 au titre du remplacement et l'installation de « matériels école », au taux de 50 % et 10 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 2 153 € ;

4.8 une subvention Fonds de Concours 2017 au titre de la mise aux normes pour l'accessibilité de la mairie et de l'école, au taux de 50 % d'une dépense subventionnable hors taxes, de 700 € ;

5) APPROUVE les plans de financement insérés à chacun des dossiers de demande de subventions Fonds de Concours 2017 ;

6) AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions au titre du Fonds de Concours 2017 de Chartres Métropole, destinées à financer les opérations envisagées en 2017 telles qu'elles sont indiquées ci-dessus et qui seront inscrites au budget 2017 de la commune.

Les travaux commenceront après réception des notifications d'attribution des subventions. L'échéancier prévisible de leur réalisation est le suivant :

- ↳ Début des travaux : avril 2017.
- ↳ Fin des travaux : novembre 2017.

6 – Demande de subvention auprès de l'Agence Eau Seine-Normandie pour la mise en œuvre du plan d'action « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention auprès de l'Agence Eau Seine-Normandie pour financer des matériels et techniques alternatives dans la cadre de la mise en œuvre du plan d'action « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » dans laquelle la commune s'est engagée.

En conséquence, elle propose que la commune sollicite ce type de subvention pour l'aide au financement d'un désherbeur thermique dont l'acquisition -à prévoir au budget 2017- a été approuvée par délibération du Conseil municipal n° 15/2017 lors de la présente séance, et dont le coût est le suivant :

<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant HT (en €) estimé</i>	<i>Montant TTC (en €) estimé</i>
Désherbeur thermique Ripagreen.	1 890,00	2 268,00
TOTAL	1 890,00	2 268,00

Sur proposition de Madame le Maire,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, au taux maximal, pour l'aide au financement du désherbeur thermique ;

- approuve le plan de financement suivant concernant cette opération :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention sollicitée au titre d'une aide auprès de l'Agence Eau Seine Normandie (au taux de 50 % de la dépense subventionnable HT).	945
Subvention sollicitée au titre du Fonds de concours (au taux de 10 % de la dépense subventionnable HT).	189
<i>Total financement extérieur attendu</i>	<i>1 134</i>
Coût total de l'opération HT.	1 890
TVA sur l'ensemble de l'opération.	378
Coût total de l'opération TTC.	2 268
<i>⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</i>	<i>1 134</i>

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite demande de subvention.

7 – Mise en place de l'évaluation professionnelle annuelle des agents de la fonction publique territoriale : détermination des critères et sous-critères pour l'appréciation de la valeur professionnelle.

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder annuellement à l'appréciation de la valeur professionnelle des personnels de la fonction publique territoriale, par le biais d'un entretien professionnel donnant lieu à l'établissement d'un compte rendu d'évaluation.

L'entretien professionnel se définit comme un outil de management et d'organisation des services qui contribue aux processus de gestion des ressources humaines (évaluation de la valeur professionnelle, déroulement de carrière, formation, politique de rémunération, etc...) ; il conditionne ainsi les possibilités d'évolution de carrière des agents (avancement de grade et promotion interne notamment).

L'entretien professionnel à mettre en place se distingue du système précédent de la notation de fin d'année en ce qu'il est conduit par le supérieur hiérarchique direct (et non plus par l'autorité territoriale) et qu'il supprime la note chiffrée remplacée par une appréciation littérale de la valeur professionnelle de l'agent évalué.

Durant l'entretien, devront obligatoirement être abordés les sept thèmes suivants :

- les résultats professionnels obtenus eu égard aux objectifs assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont l'agent relève ;
- la détermination des objectifs pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration des résultats professionnels de l'agent compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;
- la manière de servir ;
- les acquis de son expérience professionnelle ;
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement ou d'expertise ;
- les besoins de formation ;
- les perspectives d'évolution professionnelle, en termes de carrière et de mobilité et des projets de préparation aux concours.

D'autres points pourront être abordés en sus : ils devront figurer sur le compte rendu des entretiens professionnels.

Afin de se conformer à la réglementation, Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le projet des critères et sous-critères permettant la mise en œuvre de l'entretien professionnel par le supérieur hiérarchique direct et l'appréciation annuelle de la valeur professionnelle des agents territoriaux de la commune de Nogent-le-Phaye.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire intercollectivités placé auprès du Centre de Gestion, émis sur ce projet le 02/02/2017 sous le n° 2017/EP/434.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire intercollectivités placé auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, émis le 2 février 2017 sous le n° 2017/EP/434 sur l'organigramme des services municipaux de la commune de Nogent-le-Phaye et sur le projet des critères et sous-critères permettant de conduire l'entretien professionnel annuel de ses agents territoriaux par le supérieur hiérarchique direct et d'apprécier la valeur professionnelle de ceux-ci ;

- fixe les critères et sous-critères qui serviront à la conduite de l'entretien professionnel annuel des agents territoriaux de la commune de Nogent-le-Phaye par leur supérieur hiérarchique direct et à l'appréciation annuelle de leur valeur professionnelle, tels qu'ils apparaissent en *annexe I à la présente délibération*.

8 – Désignation d'un référent pour la Semaine du Développement Durable.

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la prochaine Semaine du Développement Durable qui se déroulera sur le territoire de l'agglomération entre le 26 mai et le 4 juin 2017.

A cette occasion, il convient de désigner un référent pour représenter la commune.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 14/2015 du 15 janvier 2015,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme, à l'unanimité, que Monsieur Michel GUÉRIN et Monsieur Jean-Luc FABLET représentent la commune de Nogent-le-Phaye au sein du Réseau Territoires Durables.

9 – Adhésion à l'ANERVEDEL pour l'année 2017.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune à l'ANERVEDEL pour l'année 2017.

Elle rappelle que l'ANERVEDEL est une association conventionnée créée en 1990, ayant pour but l'insertion ou la réinsertion dans le monde du travail de personnes sans emploi qui peuvent bénéficier d'une formation appropriée en vue de leur réinsertion en entreprise. Ses missions consistent en la valorisation de l'environnement par le nettoyage et l'entretien des espaces verts (rivières, fossés, chemins, etc.).

Le Conseil municipal renouvelle, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Nogent-le-Phaye à l'ANERVEDEL pour l'année 2017, moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 100 €.

10 – Tarif complémentaire pour la vente de boissons à la salle culturelle.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il existe actuellement un tarif unique des boissons à vendre lors des manifestations organisées par la commune de Nogent-le-Phaye à la salle culturelle. Ce tarif fixé à 2 € se révèle excessif pour certaines consommations (eau, café par exemple).

Pour corriger ce problème, il conviendrait de fixer un tarif supplémentaire à 1 €.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter un tarif à la vente des boissons lors des manifestations organisées par la commune à la salle culturelle, qu'il fixe à 1 € la boisson.

11 – Informations et questions diverses.

Madame le Maire informe l'assemblée de la visite prochaine de la conservatrice des monuments historiques qui viendra voir deux tableaux et une sculpture à l'église afin d'envisager leur inscription comme objets mobiliers au titre des monuments historiques.

Tour de table :

➤ Monsieur Vincent AUCHÉ évoque le problème de l'extinction de l'éclairage public la nuit dans le village. Monsieur Yves CHANGEAT demande pourquoi il n'est pas mis des ampoules Led à la place des ampoules existantes.

Madame le Maire rappelle que l'éclairage public appartient à la compétence de Chartres Métropole dont la commission de transfert des charges va se réunir prochainement pour déterminer le transfert aux communes membres des charges liées à cette compétence.

Pour conclure, l'assemblée souhaite que l'on dégage les conséquences financières de la restriction de l'éclairage public sur la commune afin de déterminer s'il est utile de maintenir son extinction une partie de la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-heures quarante minutes.